



VESUVIUS

CONDITIONS DE VENTE

1 • GENERALITES

Les présentes Conditions de Vente ont pour objet de définir les termes et conditions de la vente par VESUVIUS de produits aux acheteurs. VESUVIUS peut les modifier à tout moment, étant précisé que les Conditions de Vente applicables sont celles en vigueur au jour de la demande d'offre du Client. Le fait pour VESUVIUS de ne pas se prévaloir à un moment donné des présentes Conditions de Vente ne saurait être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Les Conditions de Vente sont le socle de la négociation commerciale à l'exclusion de toutes autres conditions. Il n'y sera dérogé que par un accord exprès écrit entre les parties.

2 • OFFRE DE VENTE

Le Client adresse à VESUVIUS une demande écrite d'offre de vente par le support de son choix. VESUVIUS transmet au Client une offre de vente comprenant les termes et conditions de celle-ci. Elle ne constitue en aucun cas une acceptation des conditions qui seraient indiquées sur la demande d'offre ou sur tout autre document émanant du Client, qui ne seraient pas reprises au sein de l'Offre. En cas d'acceptation par le Client, le contrat sera considéré comme ferme et définitif. Le Contrat formera l'intégralité du Contrat conclu entre VESUVIUS et le Client et prévaudra sur toutes communications antérieures, orales ou écrites entre les parties. Ce Contrat ne pourra être modifié qu'à condition qu'un document écrit soit signé à cet effet par un représentant de VESUVIUS habilité. Le Client ne pourra annuler le Contrat qu'avec l'accord écrit de VESUVIUS et le paiement des frais raisonnables couvrant les dépenses encourues par VESUVIUS avant l'annulation. Par ailleurs, VESUVIUS sera en droit de conserver tout acompte et/ou somme versée par le Client avant annulation.

3 • PRIX

Les Produits sont facturés au prix, toujours stipulé hors TVA, convenu lors de la commande et, sauf précision contraire, en acquitté. Le prix des Produits figurant au sein de l'Offre sont valables pour un délai de trente (30) jours à compter de la date de l'émission de l'Offre. Passé ce délai, l'offre est caduque. Tout changement de prix résultant de modifications légales ou réglementaires (accises, impôts, taxes, etc...) est immédiatement répercuté sur la facture s'il survient entre le jour de la commande et celui de la remise des produits à l'acheteur.

4 • PAIEMENTS

Les paiements seront effectués dans les trente (30) jours suivant la date d'émission de la facture, à moins d'une stipulation contraire et écrite de VESUVIUS. VESUVIUS se réserve le droit de fixer à l'acheteur un plafond d'encours et de subordonner la fourniture des produits à la présentation d'une garantie, compte tenu du délai de paiement éventuellement accordé.

En cas de non-paiement total ou partiel à l'échéance par le Client, VESUVIUS aura la faculté de :

- suspendre toute livraison, et/ou
- procéder à la résolution de la vente aux torts et griefs du Client, après une mise en demeure, adressée par lettre simple à terme échu de l'échéance restée infructueuse dans un délai de 8 jours à compter de son envoi, et la revendication immédiate des Produits conformément à la clause de réserve de propriété visée à l'article 5 des présentes ;
- exiger le paiement comptant de toute commande en cours et de refuser toute nouvelle commande ;
- prononcer la déchéance du terme de toutes les créances non encore échues ;
- de conserver les acomptes et autres sommes versées par le Client, même en cas de reprise des Produits.

En outre, sans préjudice de la réparation, dans les conditions de droit commun, de tout autre dommage résultant du retard, tout retard de paiement entraînera de plein droit :

- le paiement de pénalités de retard calculées au taux de 1,3 % par mois, sans mise en demeure préalable ;

- la facturation d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.

Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, VESUVIUS pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification .

5 • RESERVE DE PROPRIETE

Les Produits restent la propriété de VESUVIUS jusqu'au paiement complet et effectif du prix en principal, frais et accessoires par le Client, nonobstant le fait que les risques et la garde sont transférés au Client au moment de la livraison des Produits selon l'Incoterms® fixé dans le Contrat. La présentation de traites ou de tout autre titre entraînant une obligation de payer ne constitue pas un paiement selon ce paragraphe.

Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances ou sommes qui sont dues à VESUVIUS dans les délais prévus, pourra entraîner la revendication d'une partie ou de la totalité des Produits à concurrence des sommes qui sont dues à VESUVIUS qu'elles soient échues ou à échoir. En cas de reprise des Produits, les acomptes et autres sommes versés par le Client resteront acquis définitivement à VESUVIUS.

Le Client s'engage à ne pas vendre les Produits restés la propriété de VESUVIUS en vertu de la présente clause.

Le Client veillera à ce que l'identification des Produits soit toujours possible.

Le Client devra faire assurer les Produits contre les risques de perte, détérioration, destruction, vol... et prévenir VESUVIUS de toutes mesures prises par des tiers concernant ces Produits, notamment en cas de saisie.

6 • LIVRAISON

La livraison des Produits est effectuée conformément à la règle Incoterms® convenue entre les parties au sein du Contrat.

Le Client ne pourra pas retarder la livraison sans accord préalable de VESUVIUS.

Il appartient au Client de vérifier au moment de la réception des Produits :

- La parfaite conformité des Produits au bon de livraison quant à leur qualité et quantité.
- L'état apparent des Produits livrés et de leurs conditionnements.

En cas d'avarie, de défaut de conformité, de défaut apparent, ou de manquant, le Client devra formuler toutes réserves précises et motivées qui devront être inscrites sur le bon de livraison, daté et signé. La signature sans réserves du bon de livraison vaut acceptation de la livraison et délivrance conforme.

Le Client devra confirmer ses réserves motivées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception auprès de VESUVIUS dans le délai de 3 jours à compter de la livraison, non compris les jours fériés. Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités par le Client. Au cas où les Produits présenteraient des défauts graves imputables à VESUVIUS, ce dernier sera seulement tenu, à son option, au remplacement ou au remboursement du prix des Produits retournés et reconnus défectueux.

7 • GARANTIES

VESUVIUS garantit le bon état de fabrication et la qualité du matériau des Produits, au lieu et moment de sa livraison. Les Produits doivent correspondre aux spécifications convenues. Cependant les niveaux de rendement donnés par VESUVIUS le sont uniquement à titre indicatif. VESUVIUS ne garantit pas que les Produits soient nécessairement appropriés à l'usage que le Client envisage et VESUVIUS ne sera en aucun cas responsable des écarts par rapport aux niveaux indiqués.

En cas de vice caché d'un Produit, le Client devra représenter une réclamation écrite par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception. Le Client devra permettre à VESUVIUS, ou tout tiers

qu'elle mandatera, d'examiner les Produits dans les entrepôts du Client. Le Client ne pourra retourner les Produits à VESUVIUS à moins d'avoir reçu un préalable un accord écrit de VESUVIUS à cette fin.

Si, après inspection, VESUVIUS arrive à la conclusion que les Produits sont défectueux, ceux-ci seront remplacés par VESUVIUS et ne pourront donner lieu à remboursement ou indemnité quel qu'il soit, à l'exception des frais de port.

CETTE GARANTIE REMPLACE TOUTES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES, IMPLICITES ET REGLEMENTAIRES, ET SE LIMITE STRICTEMENT AUX CONDITIONS FIXEES.

8 • RESPONSABILITE

VESUVIUS ne sera en aucun cas responsable des dommages directs ou indirects que pourrait subir le Client quelle qu'en soit la cause et notamment du fait des Produits vendus, exception faite de ce qui est expressément prévu dans les présentes Conditions de Vente.

A ce titre, le Client reconnaît expressément et admet que VESUVIUS ne sera en aucun cas responsable vis-à-vis du Client, quelle qu'en soit la cause, des dommages économiques, incidents, imprévisibles, directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, en ce compris, mais de manière non-limitative, les pertes de bénéfices espérés et toutes autres pertes qui résulteraient du mauvais état ou du non fonctionnement des Produits.

9 • FORCE MAJEURE

En aucun cas, la responsabilité de VESUVIUS ne pourra être engagée en cas de force majeure. Les parties conviennent d'inclure tous faits et circonstances de quelque nature que ce soit qui seraient en dehors du contrôle direct et immédiat de VESUVIUS.

De convention expresse, sont notamment considérés comme des cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence française, les catastrophes naturelles, les guerres et les émeutes, les interventions des autorités gouvernementales et celles de leurs agents (y compris – mais non exhaustivement – les interventions des agents chargés de la protection de l'environnement), les embargos, les actes de vandalisme, les sabotages, les grèves, les lock-out et, les pénuries et les retards dans les livraisons d'énergie ou de carburants, ainsi que de matières premières ou de pièces détachées et le manque de moyens de transports. Dans de telles circonstances, VESUVIUS préviendra le Client par écrit, notamment par télécopie ou courrier électronique dans les 24 heures de la date de survenance de l'évènement. Le Contrat liant VESUVIUS et le Client étant alors suspendu de plein droit sans indemnité à compter de la date de survenance de l'évènement.

Si l'évènement venait à perdurer au-delà de 12 mois, le Contrat conclu pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties ne puisse prétendre à l'octroi de dommages et intérêts. Cette résiliation prendra effet à la date de première présentation de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception dénonçant ledit Contrat.

10 • LOI APPLICABLE / JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes Conditions de Vente et les ventes en découlant sont soumises au droit français, à l'exclusion des règles de la CVIM.

Tous litiges ou toutes contestations survenus à l'occasion des Contrats passés en application des présentes Conditions de Vente, ainsi que lors de la rupture des relations commerciales entre les parties seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce dans le ressort duquel la société VESUVIUS a son siège social, et ce, même en cas de pluralité des défendeurs, de demandes incidentes ou d'appels en garantie.

An English translation of the above general sales conditions can be supplied on request.
Conditions de Vente mises à jour le 04/12/2013